

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 656 attribuant une somme de dix mille francs à l'administrateur maire pour la fête nationale du 14 juillet 1939

n° 656

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 juin 1939

Numéro JO  
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro  
30 juin 1939

### TEXTE INTÉGRAL

Une somme de dix mille francs, dont il devra justifier l'emploi dans les formes réglementaires, est mise à la disposition de l'administrateur-maire de Djibouti afin de lui permettre de distribuer des secours et d'organiser des réjouissances à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet 1939. La dépense est imputable au chapitre 5 art. 1er, paragraphe 3 du budget communal de l'exercice 1939.